

Tanja PETELIN

Maitre de conférences en droit privé

Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences Sociales

tanja.petelin@univ-poitiers.fr



MATIÈRES ENSEIGNÉES

Magistère en droit des T.I.C. (L3 à M2) :

- Propriété industrielle
- Propriété intellectuelle et informatique
- Contrats spéciaux des T.I.C.
- Droit comparé

M2 Propriétés intellectuelles : Droit des biens et propriétés intellectuelles

M2 Droit de la Recherche et Valorisation de l'Innovation : Droit des bases de données

M1 Stratégie & Management de la Communication (IAE) : Droit de la communication

Université de Technologie de Compiègne (L1 à M2 cursus ingénieur) : Droit de la propriété intellectuelle

MATIÈRES ENSEIGNÉES PRÉCÉDEMMENT

Droit européen et international appliqué à l'informatique (M1 Droit et informatique) : *Université Paris-Est Créteil, Faculté de Droit, 2016*

Droit des images (formation permanente en *e-learning*), *Institut National du Patrimoine, 2016, 2017*

Droit des sûretés (M1), *Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences Sociales, 2010/11*

Droit commercial de l'UE (M1), *Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences Sociales, 2007/08, 2008/09, 2010/11*

Introduction au droit (L1), *Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences Sociales, 2007/08, 2008/09, 2010/11*

Droit des personnes et de la famille (L1), *Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences Sociales, 2005/06, 2006/07*

RESPONSABILITÉS

Codirectrice du Magistère et du Master en droit des Technologies de l'Information et de la Communication

Inscription sur la liste des experts Hcéres « jeune docteur » (2017/18 – 2020/21)

PROJETS EN COURS

Transition numérique et innovation juridique : projet de recherche sur deux ans en collaboration avec l'UTC (2018 – 2020)

PUBLICATIONS RÉCENTES

Indivisibilité entre les coauteurs dans l'action en résiliation des contrats d'exploitation des œuvres de collaboration, *Obs. sous Civ. 1^{re}, 8 fév. 2017, Dalloz IP/IT, avril 2017, p. 222 à 225*

Assimilation de fichiers numériques aux supports matériels d'œuvres : réflexion sur les méthodes d'interprétation de la CJUE à partir de l'arrêt *VOB* du 10 novembre 2016, *Légipresse, janvier 2017, n° 345, p. 38 à 42*

Contrefaçon des droits de l'auteur d'un logiciel commise par un des coauteurs, *JCP E 2017, 1457, n° 2*